



ville de
Montbeton

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux, le conseil municipal de la commune de Montbeton s'est réuni en séance publique à vingt heures trente-cinq, à la Mairie de Montbeton, après convocation légale et affichage le 21 novembre 2022, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 23

votants : 23

pouvoirs : 00

Présents : MM BARBOTTE L, BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, COLMAGRO JF, COTDELOUP S, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, GRAND P, IZAMBARD E, MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C, NAVAUD A, OLIVIER-DAUCH MP, ROMANZIN J, ROQUE C, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VIGNOT L

Absents excusés : MM. BOYER L, MULLER-DUPONT P, VERGNES G, WEILL M

Monsieur MENEGHETTI a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal, constate le quorum, le nombre de pouvoirs, le nombre de votants et le nombre d'absents.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle invite le conseil municipal à nommer le conseiller qui remplira les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur MENEGHETTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ✚ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT
- ✚ Petite enfance, enfance, jeunesse : signature de la convention territoriale globale avec la CAF
- ✚ Tarifs 2023 de location de l'Espace Culturel et Sportif Jean Bourdette
- ✚ Tarifs 2023 de location de la salle Tirecrabe et de l'éclairage court de tennis

2022. 071

- ✚ Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet au 1^{er} janvier 2023
- ✚ Mise à jour du tableau des effectifs de la commune de Montbeton au 1^{er} janvier 2023
- ✚ Création de deux emplois aidés (PEC : 23 et 25 heures/hebdo) au 1^{er} décembre 2022
- ✚ « Décret tertiaire » Proposition d'accompagnement à la mise en œuvre des obligations du décret tertiaire et expertise des consommations
- ✚ Nomenclature M57 - Application de la fongibilité des crédits
- ✚ Extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures
- ✚ Renouvellement des contrats de location des trois appartements communaux situés au 100 route de Montauban
- ✚ Décision modificative comptable n° 5 budget communal
- ✚ Décision modificative comptable n° 6 budget communal
- ✚ Décision modificative comptable n° 2 budget cantine
- ✚ Décision modificative comptable n° 3 budget cantine

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022. Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de traiter l'ordre du jour tel que défini ci-avant.

N° 2022_10_01D

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT / N° 097-2022 A 104-2022

N° de la décision	Date	Objet de la décision
097-2022	05/10/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 1693
098-2022	24/10/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section B 1547
099-2022	25/10/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section B 879-881-883-885-1249-1303
100-2022	25/10/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 3095
101-2022	26/10/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 1697
102-2022	26/10/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 3101
103-2022	25/10/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section C 1676-1678
104-2022	27/10/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section C 2811-2814

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

2022 072

N° 2022_11_02D

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE TG

Montauban et les communes du Grand Montauban sont engagées depuis toujours dans une politique volontaire au bénéfice des familles du territoire, de la petite enfance à la jeunesse. Les services proposés aux administrés sont : l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles (la petite enfance, la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le vivre ensemble et l'animation de la vie sociale, le logement et l'accompagnement social).

Dans sa convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, la CNAF a souhaité renouveler les modalités de cet engagement en envisageant son partenariat dans une démarche globale et transversale, tant du point de vue territorial que de la diversité des domaines pour lesquels elle souhaite s'engager.

Cette résolution s'incarne dans la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, qui prend le relais du dernier **contrat enfance-jeunesse (CEJ)** arrivé à terme le 31 décembre 2021.

La nouvelle convention 2022-2026 prévoit une participation de la CAF de 37 304 € au profit de la commune de Montbeton.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte les termes de la Convention Territoriale Globale et autorise Madame le Maire à la signer

N° 2022_11_03D

TARIFS 2023 - LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL ET SPORTIF Jean BOURDETTE

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier pour 2023, les tarifs de location de l'ECSJB. Les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2023 pour l'espace culturel et sportif Jean BOURDETTE seront les suivants :

LIBELLE	TARIFS ETE (mai à sept)	TARIFS HIVER (oct à avril)
Tarifs de location de la Salle 1		
1 journée sans repas (de 8h le matin à 20h) + office	500 €	600 €
Week-End du vendredi après-midi au lundi matin ou plusieurs jours en semaine + office	900 €	1 200 €
Réunion, spectacle ou conférence	150 €	200 €
Tarifs de location de la Salle 1+ Salle 2		
Week-End du vendredi après-midi au lundi matin ou plusieurs jours en semaine + office	1 200 €	1 500 €

2022 073

1 journée (de 8h le matin à 20h) + office	700 €	800 €
Salle de réunion (salle 3)		
1 journée (de 8h le matin à 20h)	200 €	300 €
Caution		
Mise à disposition Espace Jean Bourdette	3 000 €	3 000 €

Les tarifs suivants viendront s'ajouter aux tarifs de location lorsque l'organisateur de la manifestation fera la demande de tout ou partie de ces prestations.

Montage et démontage des tables et chaises -----150 €

Nettoyage des locaux

Salle 1 : sols + sanitaires + circulations + hall d'entrée + bar + cuisine ---440 €

Salle complémentaire 2 : sols -----85 €

Salle complémentaire 3 : sols -----35 €

Loges : sols + sanitaires + douches-----115 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte les tarifs définis ci-avant.

N° 2022_11_04D

TARIFS 2023 SALLE DE TIRECRABE / ECLAIRAGE COURTS DE TENNIS

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier pour 2023 les tarifs de location de la salle Tirecrabe

SALLE DE TIRECRABE

- ✓ Montbetonais sans le chauffage.....120,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Montbetonais avec le chauffage.....140,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Non Montbetonais sans le chauffage195,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Non Montbetonais avec le chauffage... 220,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Apéritif Montbetonais..... 65,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Apéritif non Montbetonais..... 80,00 € + caution de 1.000 €

ECLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS

- ✓ 0,80 € le jeton donnant droit à $\frac{1}{2}$ heure d'éclairage des courts extérieurs et intérieurs
- Les jetons utilisés par l'école de tennis sont offerts par la Municipalité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte les tarifs définis ci-avant.

N° 2022_11_05D

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET AU 1^{ER} JANVIER 2023**

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au tableau des effectifs du personnel de la commune de Montbeton à compter du 1^{er} janvier 2023 l'emploi ci-après défini :

Nbre	Emploi	Nature des fonctions	Temps travail hebdo.
Filière animation			
1	Adjoint technique territorial	Agent de service	25h00

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la création de ce poste

N° 2022_11_06D

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE
MONTBETON AU 1^{ER} JANVIER 2023**

**Cette délibération annule et remplace la délibération
N°2022_04_08D du 5 avril 2022**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la commune de Montbeton à compter du 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de la création du poste d'adjoint technique 25 heures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la modification du tableau des effectifs de la commune de Montbeton au 1^{er} janvier 2023

N° 2022_11_07D

**RENOUVELLEMENT DE DEUX POSTES D'ANIMATEUR DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

2022 075

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 23 heures pour l'un et 25 heures pour l'autre par semaine. Il est proposé au Conseil Municipal de créer ces deux postes au 1^{er} décembre 2022 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la création des deux postes PEC

N° 2022_11_08D

« DECRET TERTIAIRE » - PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS DU DECRET TERTIAIRE ET EXPERTISE DES CONSOMMATIONS

Afin de répondre aux exigences du « décret tertiaire » obligeant les propriétaires des bâtiments tertiaires à réduire jusqu'à 60 % leur consommation énergétique à horizon 2050, il est proposé au Conseil Municipal de faire appel aux services du Groupe EDF pour effectuer les déclarations réglementaires et élaborer des plans d'actions pluriannuels.

Le coût du service : 4 653 € HT la première année et 1 928€ HT les années suivantes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la proposition du Groupe EDF
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante

N° 2022_11_09D

NOMENCLATURE M57 - APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

La nomenclature M57 donne la possibilité à l'assemblée de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section. Cela permet de donner plus de souplesse à la gestion financière communale.

Dans ce cas, Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de donner cette délégation à Madame le Maire

2022 · 076

N° 2022_11_10D

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 23H00 A 6H00

Le conseil municipal de Montbeton a la volonté d'initier des actions de maîtrise de la consommation d'énergie. Une réflexion a été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public.

Il est proposé au Conseil Municipal d'éteindre l'éclairage public de la commune de 23 heures à 6 heures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte cette proposition et charge Madame le Maire de son application

N° 2022_11_11D

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT REZ-DE-CHAUSSEE GAUCHE 100 ROUTE DE MONTAUBAN - Monsieur SOU Philippe

Le contrat de location de l'appartement rez-de-chaussée gauche situé 100 route de Montauban à Montbeton arrive à échéance le 31 janvier 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler le bail pour trois ans à compter du 1^{er} février 2023,
- le loyer est fixé en fonction de l'Indice de Référence des Loyers

N° 2022_11_12D

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT ETAGE 100 ROUTE DE MONTAUBAN - Madame JOSEPH-EDMOND Marion

Le contrat de location de l'appartement de l'étage situé 100 route de Montauban à Montbeton arrive à échéance le 31 janvier 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler le bail pour trois ans à compter du 1^{er} février 2023,
- le loyer est fixé en fonction de l'Indice de Référence des Loyers

N° 2022_11_13D

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT ETAGE 100 ROUTE DE MONTAUBAN - Madame MARTY Maryse

2022 077

Le contrat de location de l'appartement de l'étage situé 100 route de Montauban à Montbeton arrive à échéance le 31 janvier 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler le bail pour trois ans à compter du 1^{er} février 2023,
- le loyer est fixé en fonction de l'Indice de Référence des Loyers

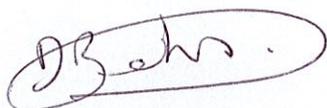
DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Décisions modificatives comptables :

- DM 5 Budget Communal : ajustement des prévisions budgétaires 2022 section de fonctionnement
- DM 6 Budget Communal : ajustement des dépenses d'investissement 2022 - Intégration des subventions
- DM 2 Budget Cantine : ajustement des prévisions budgétaires 2022 section de fonctionnement
- DM 3 Budget Cantine : ajustement des prévisions budgétaires 2022 section de fonctionnement

Adoptées à l'unanimité

Le Maire,
Danielle BEDOS



Le secrétaire de séance
Gilles MENEHETTI

